

OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES

Commune d'OLETTA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 28/01/2026

Suivant acte reçu par Me Maître Julie-Anne PAOLETTI Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian delle borre

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité des Requérants

-Madame Annonciade ROMANACCE, sans profession, épouse de Monsieur Don Pierre QUILICI, demeurant à OLETTA (20232)25 Lenza Longa.
Née à OLETTA (20232) le 1er avril 1940.

Mariée à la mairie de OLETTA (20232)le 16 juillet 1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

A concurrence d'un tiers.

-Monsieur Jean ROMANACCE, retraité, époux de Madame Mathilde LECCIA, demeurant à BASTIA (20600) Les Logis de MONTESORO Bât A14.
Né à OLETTA (20232)le 2 novembre 1943.

Marié à la mairie de OLETTA (20232) le 27 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

A concurrence d'un tiers.

- Monsieur Ange-Marie ROMANACCE, en son vivant retraité, demeurant à OLETTA (20232) quartier Santa Maria Village.

Né à OLETTA (20232), le 3 décembre 1936.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

A concurrence d'un tiers.

- Désignation des Biens :

Dans un ensemble immobilier situé à OLETTA (HAUTE-CORSE) 20232 4 QUA,
Antoine François NEGRI.

Une maison élevée sur rez-de-chaussée, trois étages et greniers

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	375	4 QUA ANTOINE FRANCOIS NEGRI	00 ha 01 a 03 ca

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro sept (7)

Un appartement au 1er étage de l'immeuble avec son entrée côté Nord comprenant : un hall, un WC, deux chambres, un dégagement et un toilette, le tout d'une surface habitable de 32,05m² environ.

Et les deux cent huit millièmes (208 /1000 èmes) des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquise, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr